



Question orale de Mme NAGELMACKERS : Plaines de jeux inclusives.

Mme Nagelmackers rappelle que le groupe Les Engagés est très attaché à l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Lors de la séance du Conseil du mois dernier, Mme l'Echevine De Brouwer, en charge de l'environnement, n'a pas évoqué la création éventuelle d'aires de jeux inclusives dans le cadre du point relatif au réaménagement des aires de jeux.

Pourtant, l'Echevine en charge de la centrale de marchés a signalé la décision du Collège relative à un réaménagement des aires de jeux et à la création d'aires de jeux inclusives au parc de Wolvendael.

Qu'en est-il du nombre et de la localisation des aires de jeux inclusives sur le territoire communal ?

Le Conseil consultatif de la personne en situation de handicap est-il consulté pour décider quels jeux et emplacements sont les plus appropriés ?

Mme l'Echevine De Brouwer répond que le premier jeu inclusif à avoir été installé à Uccle, en l'occurrence au parc du Wolvendael, est le « Nid d'oiseau », balançoire adaptée aux enfants présentant une déficience physique.

Suite à un récent réaménagement, les aires de jeux du parc du Wolvendael comprennent des jeux inclusifs, dont le revêtement est ancré de manière à être lisse et accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR). De plus, la mollesse caractéristique de ce revêtement amortit les chocs et garantit une circulation aisée, que l'on soit à pied ou en chaise roulante.

Cette dimension a été particulièrement prise en compte au parc Brugmann, dont les aires de jeux ont également été dotées d'un revêtement lisse. De surcroît, on y a aménagé une entrée de plain pied depuis la rue.

Une balançoire « Nid d'oiseau », dont le sol est adapté aux PMR, a été intégrée à l'arrière du centre administratif communal.

Il en est de même à la plaine de la Gazelle, dont les jeux ne sont pas tous inclusifs mais dont le sol inclusif assure l'accès tant aux parents avec poussette qu'aux adultes affectés par un handicap moteur.

Les services communaux sont en train d'achever le remplacement des jeux aux Jardin du Chat et au parc Montjoie, en y intégrant des jeux inclusifs destinés aux enfants en situation de handicap. Le but poursuivi pour l'instant consiste à assurer une certaine mixité des aires de jeux par l'installation conjointe de jeux inclusifs et de jeux plus classiques dans les structures.

L'avis du Conseil consultatif des personnes en situation de handicap (CCPSH) a été sollicité pour le réaménagement des aires de jeux du parc Brugmann et du parc du Wolvendael. Les membres de cette assemblée ont d'ailleurs eu l'occasion de visiter l'aire de jeux du « Monde d'Ayden » pour avoir une vision plus concrète de la problématique.